



Réunion du Comité Associations

du 19/10/2016 au siège de l'IESF rue Lamennais

Compte-rendu de réunion

Préambule

La réunion du Comité Associations s'est tenue le mercredi 19 octobre rue Lamennais, de 18h00 à 19h45.

Présents :

Ph. Deltombes (ESME-Sudria / IESF), J.C. Pannekouke (HEI Alumni), N. Bomo (ENSCMu), J.P. Bluze (EIGSI), D. Gatie (AI ISEN), J. Thomas (IESF), J. Lebreton (ENSTA Paris Tech Alumni), M. Zaccariotto (SIDPE/IESF Cté Répertoire), B. Laurent (AIDIL-INSA Lyon), E. Defeyter (ANIENIM), M. Fichet (IESF Régions), C. Sanglier (SUPMECA), V. Weis (IESF)

Le compte-rendu de la réunion précédente du 14/09 est approuvé.

Jacques Lebreton (ENSTA) se propose d'intégrer le Comité Associations (en attente de confirmation par son Association d'origine). L'annuaire de notre Comité sera alors mis à jour.

M. Zaccariotto (SIDPE) participe à la réunion d'octobre.

Lors de la prochaine réunion de novembre de notre Comité, il est prévu que Daphné Baldassari, Administrateur IESF, intervienne au titre de la JNI, dont elle préside le Comité de Pilotage.

Il est également prévu que Marie Annick Chanel, administrateur IESF qui pilote désormais l'Enquête annuelle socio-professionnelle (Observatoire des Ingénieurs (succédant ainsi à Gérard Duwat) intervienne à ce titre lors d'une prochaine réunion de notre Comité.



1- Etat d'avancement du Livre Blanc et autres informations d'ordre général

Le chapeau du Livre Blanc, ainsi que les 15 fiches de synthèse couvrant chaque chapitre, seront diffusés le 3 novembre. Cela représentera une vingtaine de pages, diffusables auprès des Associations. Les Présidents seront sollicités pour en informer leur Ecole d'origine.

La version finale et exhaustive du LB, d'un volume de 200 pages environ, sera présentée officiellement le 22 novembre au cours d'une réception à Paris en présence de la Presse. Les invitations correspondantes, permettant d'assister à la présentation des propositions d'IESF "pour relever les défis d'une économie prospère et responsable" seront diffusées début novembre.

Après cela, plusieurs diffusions, ciblées en fonction des thèmes couverts par chaque chapitre, seront programmées au cours du premier semestre 2017. Le contenu du LB sera évidemment exploité dans le cadre des JNI d'octobre 2017.

Autres informations d'ordre général :

- Valerie Weiss mentionne que plusieurs confirmations d'adhésion d'Associations ont été reçues depuis la précédente réunion.
- Les règles portant sur l'utilisation des salles IESF (comme validé antérieurement) seront diffusées auprès de l'ensemble des Associations adhérant à IESF. Il est précisé que des réservations pourront être sollicitées pour des jours fériés.

2- Etat d'avancement des sujets en cours (programme 2016-2017)

2.1- Services partagés

En l'absence de Jean Rouffignac et de Pierre Thiam, les services partagés actuellement à l'étude par leurs soins seront abordés lors de la prochaine réunion d'octobre.

Par ailleurs Joël Thomas aborde le sujet de l'**Assurance Protection Juridique** (APJ).

Il rappelle qu'IESF a pris la décision il y a plusieurs mois de mettre fin au contrat actuel d'Assurance Protection Juridique, pour des raisons réglementaires et économiques, cette position ayant été rappelée lors de la dernière Assemblée Générale de juin dernier. Ce contrat sera donc caduc le 31/12/2016. Actuellement, environ 80 000 ingénieurs souscrivent cette couverture APJ au travers de leur Association, et de nombreux représentants d'Associations ont fait part de leur souhait de disposer rapidement d'une solution de remplacement.

Joël Thomas a donc pris contact avec un courtier en assurances (DAS), et il en résulte qu'un nouveau contrat pourrait être souscrit selon quatre niveaux de couverture (voir document récapitulatif diffusé avant la réunion du 19/10). Ceci est à comparer aux conditions actuelles : le niveau le plus bas correspond au contrat actuel (voir pour mémoire les conditions actuelles diffusées après la réunion, le 20/10).

D'un point de vue quantitatif, les coûts associés au futur contrat seraient de 1,15 € TTC par ingénieur pour le niveau 1, le plus bas. Ils seraient, pour le niveau 2 de 5 €, pour le niveau 3 de 11,40 € et pour le niveau 4 de 17 €.



Ce document récapitulatif définit :

- comment sera géré le futur contrat : à travers un courtier et non pas à travers IESF
- comment il sera "distribué" : via les Associations et les IESF régionales
- et à qui il s'adresse : les Associations en tant que personnes morales, les ingénieurs en tant que salariés, et les ingénieurs indépendants.

La structure de "distribution" est donc identique à la forme actuelle.

Il est demandé en réunion que les membres du Comité Associations examinent le document récapitulatif fourni par Joël Thomas et formulent leurs commentaires, à lui transmettre en urgence avant le 4 novembre (voir message initial du 20/10) :

- le cadre général ainsi présenté vous paraît-il acceptable pour nos Associations ?
- quels seraient les points à éclaircir ?

En fonction des commentaires, certains points pourront être revus avec l'assureur avant d'aller plus avant. Les Associations membres d'IESF resteront évidemment libres d'adhérer ou non au futur contrat et de choisir les niveaux de couverture.

En cours de réunion, il est apparu que l'un des points à éclaircir porterait sur la continuité entre l'ancien et le futur contrat. Notre Comité pourrait donc inciter les Présidents d'Associations qui adhèrent déjà à l'APJ sous la forme actuelle, à confirmer rapidement leur adhésion au niveau 1 pour éviter toute discontinuité, quitte à étendre la couverture ultérieurement à un niveau supérieur. Ceci permettrait aussi de disposer rapidement d'un nombre d'adhésions significatif pouvant être communiqué à l'Assureur.

2.2 - Business plan et financement à moyen terme des associations (pilote D. Gatie)

Depuis la réunion précédente, seuls D. Gatie et J. P. Bluze ont confirmé qu'ils pourraient apporter leur contribution pour ce sujet. Bernard Laurent se propose de se joindre à eux.

Il est suggéré d'élargir la consultation aux Délégués Généraux d'Associations (échanges sans réunions physiques).

2.3- Support aux Associations de petite taille

Ce sujet a été abordé lors du Congrès des Régions IESF. Il s'agit des Associations de petite taille ou ne justifiant que d'un petit nombre de cotisants : voir la cartographie transmise par Ph. Deltombes avant la réunion. Certaines d'entre elles peuvent même disparaître à terme.

Pour IESF cela se traduit économiquement par des adhésions et des cotisations en moins, et aussi par une perte de représentativité dans la communauté des ingénieurs.

Le Comité Associations est donc invité à réfléchir aux moyens de maintenir ces Associations au sein d'IESF (pour autant qu'elles manifestent un réel intérêt) et de leur proposer une aide et des services adaptés à leur situation.



Ces actions pourraient être menées via les Régions IESF, par l'intermédiaire de Maurice Fichet et d'Etienne de Feyter. Il leur est donc demandé de réaliser :

- un état des lieux (en s'appuyant notamment sur M.C. Pouchon et J. L. Gout pour leurs régions respectives),
- un document de synthèse de 3 pages environ mettant en exergue les services IESF les plus susceptibles d'intéresser ces Associations,
- une liste de "prospects" à contacter, avec lesquels des rencontres en région pourraient être réalisées.

3- Questions diverses

- Rencontre prochaine entre Ph. Deltombes et un Avocat pour évoquer les conditions de déductibilité de certaines cotisations et de certains dons
- Club Entreprise
- Travaux de l'AFEP quant à la gouvernance des entreprises.

La séance est levée à 19h45

Prochaine réunion : le mercredi 16 novembre comme prévu.

Philippe Deltombes, Président du Comité J. C. Pannekouke, Secrétaire du Comité